

Accueil des Gens du voyage en Wallonie

Rapport d'activités global 2024

1. Introduction

En 2024, **sept villes et communes** wallonnes ont accueilli des groupes de Gens du voyage pour des séjours temporaires avec le soutien de la Région wallonne : Amay, Bastogne, Charleroi, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges. Les informations recueillies auprès de ces communes ont permis l'élaboration de ce rapport d'activités.

Si celui-ci ne peut prétendre fournir un tableau exhaustif des séjours des Gens du voyage en Wallonie et de leur gestion au niveau local, il permet de les appréhender dans des villes et communes qui, depuis des années, ont volontairement autorisé des groupes de Gens du voyage d'y occuper, de quelques jours à quelques semaines, un ou plusieurs terrains dédiés à cet effet par les autorités communales, et ce avec le soutien de la Région wallonne. L'accueil de groupes de Gens du voyage de façon plus ou moins ponctuelle est également toléré ou organisé de façon officieuse par d'autres communes. Le présent rapport ne peut donc fournir une image exhaustive des statistiques relatives aux séjours sur le territoire wallon.

2. Les Gens du voyage

En Belgique, contrairement au niveau européen, il est fait une distinction entre les **Gens du voyage** et **les Roms**.

Le terme « Roms » utilisé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms). Ce terme englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

En Belgique, le terme « **Roms** » est utilisé pour désigner les populations Roms – essentiellement sédentaires - qui ont migré depuis des pays d'Europe centrale et orientale, distinctes des populations au mode de vie mobile présentes depuis parfois des siècles en Europe de l'Ouest et que nous appelons les **Gens du voyage**.

Ce groupe multiple partage une culture et une identité marquées par un mode de vie mobile, pratiqué depuis des générations, pour des motifs divers et principalement économiques, professionnels, religieux et/ou familiaux.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS) définit ce groupe non homogène que sont **les Gens du voyage** comme « *des communautés d'origines différentes caractérisées par un habitat mobile et par des périodes de séjour temporaire et par des périodes de séjour hivernal* », la période de séjour temporaire étant la période de l'année de mars à octobre durant laquelle les Gens du voyage se déplacent de lieu en lieu, et la période hivernale étant la période de l'année comprise entre novembre et fin février (Partie décrétable, art. 149/1).

Des données précises sur le nombre de Gens du voyage résidant ou circulant en Belgique et singulièrement en Wallonie font toujours défaut (les Gens du voyage ne constituant pas une catégorie

administrative). Cela étant, l'a.s.b.l. « Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie » (CMGV) estime qu'aujourd'hui, dans notre pays, plusieurs milliers de familles parcourent le territoire tout au long de l'année, en caravanes, camping-cars ou mobil-homes et généralement en groupes.

Par ailleurs, toujours selon le Centre de médiation des Gens du voyage, le nombre de Gens du voyage en Belgique oscillerait entre 15.000 et 20.000 personnes qui se répartissent entre la Flandre, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie.

À ces chiffres s'ajoutent plusieurs centaines de familles (environ 3.000 à 5.000 personnes) qui traversent le pays durant la « belle saison », en provenance des pays avoisinants.

3. Le soutien de la Wallonie

Jusqu'en 2020, le soutien de la Région wallonne aux communes organisant les séjours temporaires des Gens du voyage sur leur territoire s'effectuait sur la base d'une convention de partenariat conclue bilatéralement entre chaque commune et la Région. L'aide régionale consistait en une subvention annuelle de 10.000 euros pour financer des frais de fonctionnement (montant à charge du budget de l'Action sociale) complétée par des points APE (à raison de maximum 8 points par commune) pour couvrir des dépenses en matière de frais de personnel.

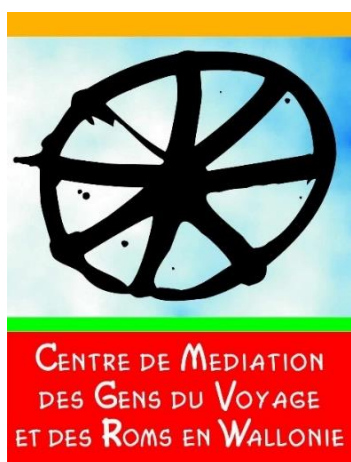
Depuis 2021, le soutien de la Wallonie aux communes repose sur le décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage, lequel prévoit notamment l'octroi d'une subvention forfaitaire annuelle de 30.000 euros pour les communes qui organisent une aire d'accueil pour des **frais de personnel et de fonctionnement**. Cette subvention permet aux communes de désigner un-e référent-e local-e au sein du personnel communal pour l'accueil des Gens du voyage sur leur territoire. Les frais de fonctionnement permettent de couvrir une partie des frais liés au personnel en charge de l'accueil, des frais d'entretien de l'aire d'accueil ou la location de dispositifs mis à disposition des Gens du voyageurs (WC portatifs, containers à déchets, etc.). Les frais liés aux consommations des voyageurs sur le terrain (eau, électricité, etc.) sont cependant éligibles dans le cadre de cette subvention.

En parallèle, la Wallonie avait octroyé en 2021 une aide en infrastructures pour la création d'aires d'accueil équipées. Un appel à projets lancé en 2019 avait amené le Gouvernement à accorder une subvention de 500.000 euros à cinq communes (Amay, Bastogne, Charleroi, Mons et Sambreville) pour l'aménagement d'une aire d'accueil. La Ville de Mons a cependant décidé d'abandonner son projet d'aménagement fin 2021. Les quatre communes restantes avaient alors pu bénéficier d'un subside complémentaire de 125.000 euros. Or, aucune de ces communes n'a pu mettre en œuvre son projet dans le délai prévu par l'arrêté (36 mois). Les projets ont souffert de la hausse des coûts, d'un refus de permis d'urbanisme ou de difficultés de mise en œuvre, si bien que cet appel à projets s'est clôturé en 2025 sans résultat.

4. L'action du Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie

À la suite de l'adoption du décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage, le Centre de Médiation a été agréé le 28 novembre 2019 par le Gouvernement wallon en tant qu'**organisme spécialisé en médiation des Gens du voyage**, lequel a augmenté son soutien financier à l'opérateur.

Dans le cadre de son agrément, le Centre de Médiation a pour missions de :



- « Promouvoir les projets sociaux et socioprofessionnels des Gens du voyage et favoriser la participation citoyenne des Gens du voyage et de leurs associations ;
- Apporter une aide à l'accomplissement des formalités administratives aux Gens du voyage, notamment en lien avec leur habitat mobile ;
- Favoriser et améliorer les relations entre les autorités publiques locales, les Gens du voyage et la population sédentaire ;
- Informer et assurer un accompagnement des autorités publiques dans la gestion du séjour des Gens du voyage ;
- Assurer la médiation, notamment en intervenant sur le terrain à la demande des communes ou des Gens du voyage, en ce compris dans les cas d'urgence ;
- Recueillir des données statistiques sur les groupes, les interventions de l'organisme et leur interprétation ;
- Analyser des règlements et « bonnes pratiques » en Europe ;
- Proposer des orientations de la politique de l'accueil des Gens du voyage en Région de langue française ;
- Informer les services de l'Administration¹. »

Le Centre de Médiation des Gens du voyage est un partenaire et une ressource essentielle pour les communes qui organisent l'accueil sur leur territoire. Il met son expertise au service des référents locaux afin de les outiller dans la gestion des séjours, mais peut également intervenir en tant que médiateur en cas d'occupation non autorisée ou de situation conflictuelle.

5. La gestion communale de l'accueil

a. Le référent local et les collaborations

Les villes et communes, soutenues financièrement par la Région wallonne dans le cadre de la gestion des séjours temporaires de groupes de Gens du voyage, ont désigné au sein du personnel communal un-e référent-e pour l'accueil de ces groupes.

Les missions dévolues à ces agents sont assez diverses. Cela va généralement de la gestion des réservations des périodes de séjour à l'organisation d'activités pour les femmes et les enfants, en passant par la gestion des aspects techniques (raccordement à l'eau et à l'électricité, état des lieux, organisation du ramassage des déchets, etc.), l'accueil des groupes à leur arrivée, le briefing sur les modalités d'occupation du terrain (participation financière, gestion des déchets, etc.), la transmission des informations aux riverains du site, l'information et l'orientation des Gens du voyage vers les services, les démarches vis-à-vis des écoles, etc.

¹ Décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage modifiant la 2^{ème} partie, livre 1^{er}, titre VII, du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Pour remplir leurs missions, tou-te-s les référent-e-s développent des collaborations avec d'autres services ou opérateurs.

Partenariats développés par les communes	Nbre de communes
Police	7
Services techniques communaux (travaux, environnement, voirie, etc.)	4
Centre de Médiation des Gens du Voyage	4
Service Cohésion Sociale de la commune	4
Crèches et écoles	4
Intercommunale/Province	3
Autre service communaux (police administrative, secrétariat général, etc.)	3
CPAS	2
Gestionnaire de terrain	1
Plan Habitat Permanent	1
Peines alternatives (entretien du terrain)	1
Régie des sports (mise à disposition du terrain)	1

Toutes les communes collaborent avec les services de police et la majorité d'entre elles ont noué un partenariat avec des services communaux en charge de missions techniques, le CMGV, le Plan de Cohésion sociale et des écoles ou crèches à proximité. Les intercommunales (dont fournisseurs d'eau et/ou électricité) sont également des partenaires souvent cités.

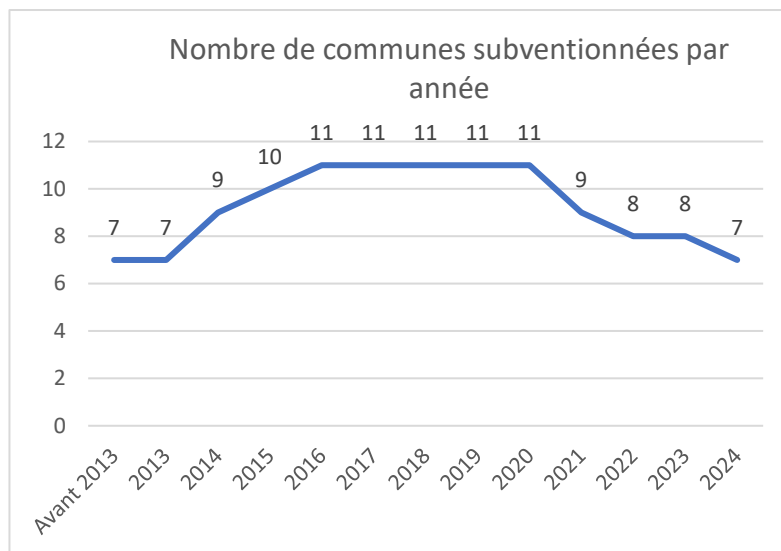
Les communes subventionnées disposent toutes d'une expérience de plusieurs années dans la gestion et l'organisation de l'accueil. Les partenariats mis en place commencent donc à être bien établis et intégrés dans le projet de séjour de la commune.

Au cours de l'année 2024, seules deux communes subventionnées ont tenu un comité d'accompagnement tel que prévu dans leur arrêté de subvention. Deux autres communes mentionnent cependant avoir tenu des réunions bilatérales avec des partenaires ou d'autres services communaux.

b. Les terrains d'accueil

b.1. Nombre et superficie

Un terrain a été mis à disposition par 6 des 7 communes subventionnées, contre 7 terrains dans 8 communes en 2023, 8 terrains dans 8 communes en 2022, 13 terrains pour 9 communes en 2021 et 16 terrains pour 11 communes en 2020. Il apparait que non seulement, le nombre de communes accueillantes se réduit d'année en année, mais le nombre de terrains mis à disposition diminue également. Les communes subventionnées ne mettent plus à disposition qu'un seul terrain chacune. Parmi les terrains mis à disposition, un seul, celui de Wasseiges, est privé et est géré par un exploitant en collaboration avec la commune. À cela s'ajoute le cas particulier de la ville de Sambreville qui, faute de terrain disponible, continue à gérer l'accueil sur son territoire et mener un travail de médiation sur un terrain non dédié.



En termes de superficie, les terrains réservés à l'accueil des Gens du voyage oscillaient entre 2000 m² et plus de 2 hectares.

Ville/Commune	Superficie en m ²
Amay	4800
Bastogne	6382
Charleroi ²	2550
Ottignies – LLN	2000
Verviers	4700
Wasseiges	20752

b.2. Equipement des terrains

L'absence de terrains véritablement aménagés et équipés parmi les communes subventionnées pour l'accueil des Gens du voyage³ se traduit par un niveau d'infrastructures parfois rudimentaire, comme l'illustre le tableau ci-dessous. A défaut d'aménagement d'aires d'accueil définitives, il apparaît que la qualité des aménagements des aires temporaires évolue très peu avec le temps.

Equipement des terrains	Oui	% Oui
Raccordement à l'eau	6	100%
Raccordement à l'électricité	6	100%
Lavabos avec eau froide uniquement	1	17%
Lavabos avec eau chaude	0	0%
WC	5	83%
Douches chaudes	1	17%
Sanitaires adaptés aux PMR	0	0%
Ramassage des immondices	6	100%
Bouche d'incendie	3	50%

² A Charleroi, le terrain peut être étendu à 3.150 m² l'été lorsque l'accès aux prairies est possible.

³ La Ville de Namur, disposant d'un terrain aménagé et équipé en eau, en électricité et en sanitaires, n'a pas sollicité la subvention régionale depuis 2021.

Eclairage public	4	67%
------------------	---	-----

Sur les six terrains mis à disposition en 2024, tous disposaient d'un raccordement à l'eau et à l'électricité ainsi que d'un service de ramassage des immondices.

Des WC étaient disponibles sur cinq terrains, mais il s'agissait dans la plupart des cas de WC mobiles et aucun ne sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. La mise à disposition de sanitaires fait pourtant partie des aménagement requis mentionnés dans le CWASS.

Seuls quatre terrains disposent d'un système d'éclairage public et seulement la moitié des terrains disposaient d'une bouche d'incendie.

Ajoutons que trois terrains sur les six ne disposent pas de système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.

Les revêtements du sol qui composent les terrains sont pour la moitié des revêtements artificialisés (béton, gravier, etc.), deux terrains ont un revêtement mixte et un (celui de d'Ottignies-Louvain-la-Neuve) est herbeux. Ce dernier terrain a d'ailleurs connu des problèmes d'embourbement des caravanes et d'affaissement au printemps 2024, ce qui l'a rendu complétement inaccessible à partir du 3 mai 2024.

Revêtement du sol		
Artificialisé	3	50%
Herbeux	1	17%
Mixte	2	33%

Le terrain non officiel occupé à Sambreville dispose quant à lui d'un revêtement en béton, d'un raccordement à l'eau et à l'électricité, d'une bouche d'incendie, de l'éclairage public et d'un service de collecte d'immondices.

A défaut d'aires d'accueil aménagées, le niveau d'équipement constaté interpelle à la fois quant aux conditions d'accueil et au niveau de sécurité sur les sites où les groupes sont amenés à séjourner.

b.3. Participation financière demandée aux Gens du voyage

Toutes les villes et communes ont demandé une participation financière aux groupes accueillis pour un séjour temporaire sur leur territoire, mais le modèle économique varie dans chaque commune.

	Oui	Villes/Communes
Caution	5	Amay, Bastogne, Charleroi Ottignies-Louvain-la-Neuve, Verviers
Païement des charges par forfait	4	Amay, Charleroi, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wasseiges
Païement des charges sur la base de la consommation réelle	2	Bastogne, Verviers
Frais pour le ramassage des immondices	1	Verviers

Le montant de la caution est très variable, s'élevant de 700 euros (Amay), en passant par 400 euros (Bastogne) ou encore 500 euros (Charleroi). Certaines communes ont aussi mis en place un système de caution par caravane qui peuvent s'élever à 75 euros/caravane à Ottignies-Louvain-la-Neuve ou 100 euros/caravane à Verviers.

Le forfait comprenant les frais de séjour et les charges est également très variable et est réclamé généralement sur une base hebdomadaire, excepté à Ottignies-Louvain-la-Neuve où le forfait est calculé sur une base journalière, à savoir :

- Amay : 70 euros par semaine et par famille
- Charleroi : 62 euros par semaine par caravane.
- Ottignies-Louvain-la-Neuve : le forfait de 5 euros/jour/caravane
- Wasseiges : 140 euros par semaine et par famille

A Verviers les groupes paient les charges selon leur consommation réelle et à Bastogne ils ne paient que l'électricité au prix de 0,25 €/KwH.

b.4. Gestion des déchets

La gestion des déchets est un sujet régulièrement abordé dans le cadre de l'accueil des groupes de Gens du voyage, tant elle peut s'avérer complexe si l'un ou l'autre groupe a tendance à moins se soucier du tri ou tend à abandonner des immondices sur le terrain le jour du départ.

Avec l'expérience acquise, l'organisation de la collecte est intégrée dans l'organisation de l'accueil et les communes ont chacune mis au point des systèmes de collecte qui fonctionnent, même s'ils ne sont pas uniformes. Généralement, des containers sont prévus sur le terrain et évacués régulièrement par les services de gestion de déchets comme c'est le cas à Amay, Bastogne, Charleroi et Verviers. A Wasseiges, le terrain étant un camping privé, la vidange est effectuée par une société privée. La collecte repose également parfois sur des sacs-poubelle (Ottignies-Louvain-la-Neuve).

Cette gestion étant parfois un enjeu important pour la cohabitation des groupes au sein des communes, il apparait que le rôle du référent est central pour assurer le respect des règlements communaux et organiser pratiquement la collecte avec les groupes.

6. L'accueil en 2024

a. Les caractéristiques des séjours et des groupes

Les sept villes et communes subventionnées par la Région wallonne pour la gestion des séjours temporaires ont accueilli des groupes en 2024.

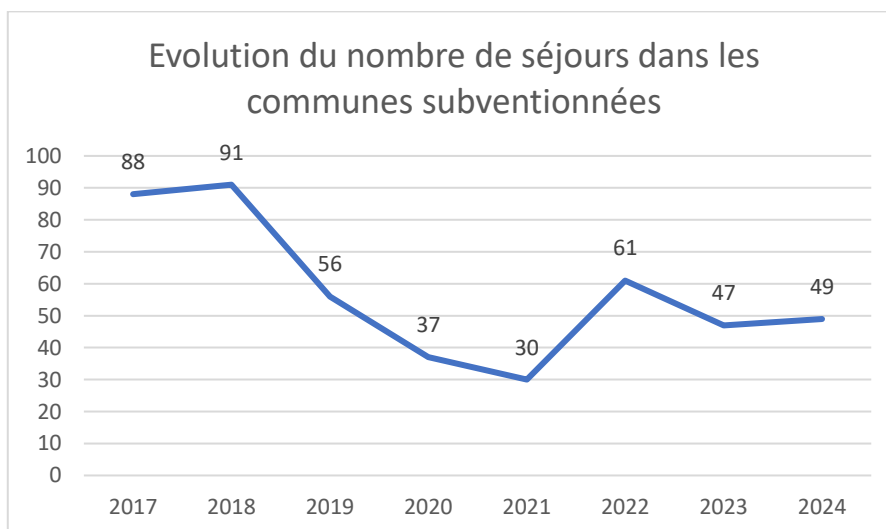
Au total, **49 séjours** ont été comptabilisés dans ces sept villes et communes, dont un sur la commune de Sambreville sur un terrain non dédié à l'accueil. Il s'est agi de minimum un seul séjour à Ottignies-Louvain-la-Neuve et Verviers jusqu'à maximum 25 séjours à Wasseiges. Il est à noter que le camping de Meeffe à Wasseiges permet d'accueillir plusieurs groupes simultanément à l'inverse des autres terrains mis à disposition par les communes.

Commune	Nombre de séjours	Nombre de jours
Amay	8	171
Bastogne	3	86
Charleroi	10	268
OLLN	1	22
Sambreville	1	57
Verviers	1	23
Wasseiges ⁴	25	1812
TOTAL	49	2439

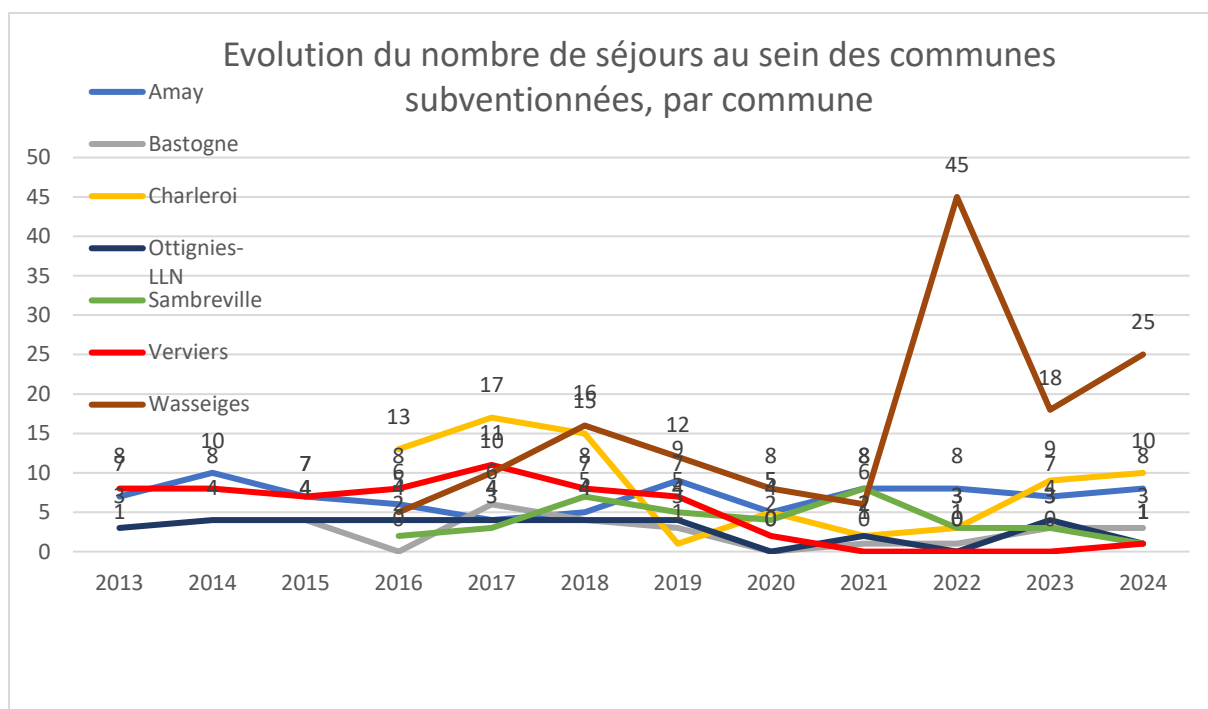
Parmi les sept villes et communes subventionnées, trois ont accueilli des groupes en **période hivernale** (Amay, Charleroi ou Sambreville). Les autres communes indiquent ne pas avoir reçu de demandes pour cette période. Dans un cas (Ottignies-Louvain-La-Neuve), le terrain communal en gazon est peu adapté pour cette saison. Le terrain a d’ailleurs connu un affaissement au printemps 2024. A Wasseiges et à Verviers, c’est la période de congé respectivement du gestionnaire du camping et de la référente qui n’a pas permis d’assurer des séjours en hiver.

D’après les données récoltées par les villes et communes, ces 49 séjours représentent un total de **384 caravanes**. Dans la mesure où certains groupes peuvent s’être déplacés d’une commune à l’autre, les 49 séjours répertoriés ne correspondent pas forcément à 49 groupes différents.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l’évolution du nombre de séjours comptabilisés au sein des villes et communes qui accueillent des groupes depuis plusieurs années avec le soutien régional.

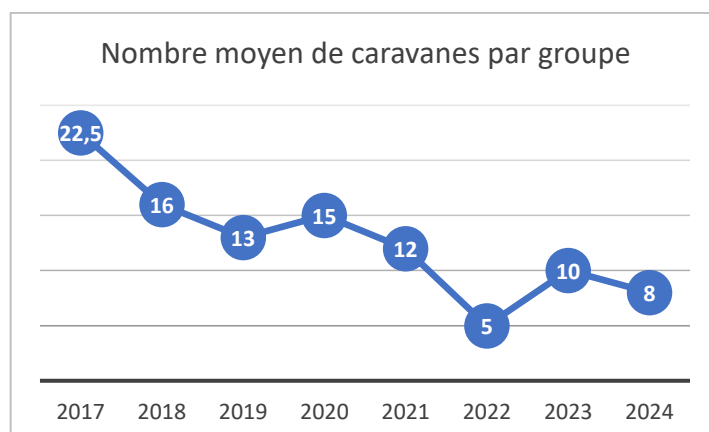


⁴ Plusieurs groupes sont accueillis simultanément sur ce terrain.



Les années 2020 et 2021 avaient été marquées par les effets de la crise Covid. En 2022, la forte augmentation du nombre de groupes accueillis à Wasseiges était due à l'adaptation du mode de comptage. Cette année 2024, nous permet donc d'avoir un aperçu du nombre de groupes accueillis qui s'inscrit dans la tendance des années précédentes. Rappelons toutefois que ces chiffres ne prennent pas en considération l'accueil sur le terrain officiel organisé par la Ville de Namur, mais qui n'a pas sollicité de subvention régionale, ni l'accueil officieux ou toléré de groupes dans d'autres communes, non subventionnées par la Région wallonne.

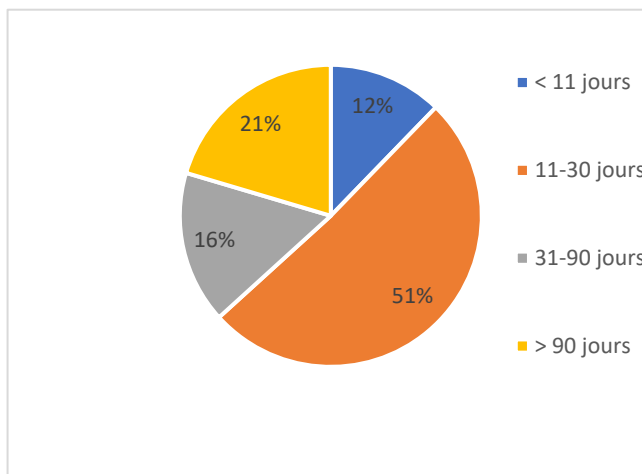
Les groupes accueillis en 2024 comptaient **en moyenne huit caravanes** (contre 10 en 2023 et 5 en 2022). Le plus petit groupe en comptait une seule (à Wasseiges) et le plus grand 35 (à Amay). Ce chiffre semble s'inscrire dans la tendance habituelle de ces dernières années, mais exclut sans doute les grands rassemblements qui se tiennent habituellement sur des terrains plus grands et généralement en dehors du cadre organisé par les communes.



b. La durée du séjour

Sur les 49 séjours comptabilisés par les villes et communes concernées par le présent rapport, la majorité (33 séjours, soit 67%) s'étendent d'une dizaine de jours à maximum trois mois, comme l'illustrent le tableau et le graphique ci-dessous. Par rapport à 2023, on observe moins de séjours d'une durée comprise entre un et trois mois (36% en 2023, contre 16% en 2024). On observe en revanche une augmentation significative du nombre de très longs séjours (plus de trois mois) : 20% en 2024 contre 4% en 2023.

Durée des séjours en jours	Nombre	%
< 11 jours	6	12%
11-30 jours	25	51%
31-90 jours	8	16%
> 90 jours	10	21%
TOTAL	49	100%



7. La Gestion des séjours

a. Les difficultés de gestion de l'accueil

Dans le cadre de l'accueil de groupes sur leur territoire, quatre communes ont indiqué avoir rencontré des difficultés lors de séjours temporaires. A l'instar des autres années, ce sont dans les communes Bastogne, Verviers et Wasseiges que les séjours se sont toujours déroulés sans difficulté.

Les problèmes rencontrés dans les autres communes ont été les suivants :

- Occupation d'un terrain sans autorisation ou entrée par effraction ;
- Occupation du terrain au-delà de la date prévue et refus de quitter les lieux ;
- Refus ou difficulté à payer la caution ou les frais de séjour ;
- Annulation de dernière minute ou sans prévenir ;
- Déjections aux alentours du terrain (malgré la présence de sanitaires) ;
- Dépôts de déchets sur le terrain et en dehors ;
- Comportement irrespectueux, agressivités ;
- Raccordement électrique ou à l'eau sans autorisation ou raccordement non conforme ;
- Gaspillage des consommables ;
- Vol de matériel électrique ;
- Affaissement du terrain ;
- ...

Parmi les sept villes et communes bénéficiant d'un soutien régional, il y a eu des **expulsions** dans trois d'entre elles, à savoir **Charleroi** (27 groupes expulsés, contre 23 en 2023 et 11 en 2022), **Sambreville** (un groupe de 24 caravanes expulsé) et **Amay** (deux groupes expulsés pour un total de 41 caravanes).

À Charleroi, le grand nombre de groupes expulsés en 2024 fait suite à des problèmes de salubrité, de sécurité ou de tranquillité publique. Sur les terrains privés, la décision appartient au propriétaire privé sauf s'il est constaté des troubles à l'ordre public (nuisances sonores, sécurité routière, dépôts clandestins, etc.). Le nombre exponentiel d'expulsions prononcées sur la commune de Charleroi interpelle quant à l'ampleur des occupations non planifiées dans la commune et le manque de terrains officiels disponibles dans la région.

A Sambreville, l'expulsion a été prononcée après deux mois d'occupation tolérée et à défaut d'accord avec les Gens du voyage ; et ce malgré le travail de médiation mené par la référente et le CMGV avec le propriétaire (Port Autonome de Namur).

A Amay, un groupe a été expulsé, car il refusait de quitter les lieux malgré le dépassement des dates de séjours prévues. La seconde expulsion a été prononcée à la suite d'une installation illégale sur une parcelle non adaptée.

L'augmentation du nombre d'expulsions opérées et la nature des raisons qui ont conduit à ces décisions traduisent une pression de plus en plus forte sur les communes qui organisent l'accueil.

b. De bonnes pratiques

Avec l'expérience acquise au cours des années, les référents communaux ont expérimenté et instauré des bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans la gestion des séjours. La plus centrale et fondamentale reste le **dialogue** instauré par le référent avec les communautés, les riverains et **les collaborations qu'il développe avec les autres parties prenantes** (autres services communaux, services publics, intercommunales, services de police, etc.). L'identification de cette personne de référence par les acteurs impliqués ou concernés et la communication constante que ce référent entretient avec eux sont sans aucun doute la clé d'une gestion constructive des séjours.

Cette gestion est d'autant plus apaisée si elle s'inscrit dans un cadre clair défini dans un projet communal de séjour et que les conditions du séjour sont formalisées dans un **règlement communal**. Parmi les sept communes subventionnées, deux communes disposent d'un projet de séjour et d'un règlement communal, trois d'un règlement uniquement et une d'un projet uniquement (car l'accueil est organisé par un gestionnaire privé).

Les référent-e-s soulignent l'importance de leur **mission d'accompagnement** des Gens du voyage qui passe notamment par une présence et des visites régulières sur le terrain pour établir un lien de confiance avec les voyageurs. Cela permet aux référents de régler des questions d'ordre administratif ou psychosocial ou encore l'inscription des enfants dans des écoles de la commune. Ces bonnes pratiques visent à favoriser l'épanouissement et l'intégration des voyageurs dans la commune. Certaines communes proposent aussi des outils de communication plus généraux tels que la remise d'un feuillet présentant les différents services communaux ou une communication sur les activités et festivités locales afin de promouvoir une intégration socioculturelle des groupes.

8. Conclusions et perspectives

Avec **49 séjours** comptabilisés dans les sept communes subventionnées, l'année 2024 a permis de confirmer une reprise de l'accueil à son niveau pré-Covid. Comme précédemment évoqué, ce chiffre ne permet pas de rendre compte de façon exhaustive de l'accueil des Gens du voyage organisé sur le territoire wallon, ni de l'ampleur du travail effectué par les référents communaux subventionnés, et ce pour plusieurs raisons :

- Les séjours comptabilisés ne concernent que l'accueil organisé dans les communes subventionnées. Ce rapport ne comptabilise pas les séjours organisés par la Ville de Namur sur son terrain aménagé, mais qui ne sollicite pas la subvention régionale. Il ne permet pas non plus de rendre compte de l'ensemble des séjours officiels et/ou tolérés qui ont lieu dans d'autres communes wallonnes, non subventionnées par la Région wallonne.
- Les communes rendent compte d'un nombre important de réservations qui sont suivies d'annulations, ou même de cas de figure où les groupes ne se présentent pas. Ces séjours annulés parfois à la dernière minute, en plus de pénaliser les autres groupes en recherche de terrain induisent une charge de travail pour les référent·e·s qui est invisible dans ce rapport.
- Enfin, il faut souligner la répartition très asymétrique des séjours sur le territoire wallon. La Ville de Charleroi par exemple explique connaître une pression constante sur son aire d'accueil et ne pas pouvoir répondre au grand nombre de demandes reçues, tandis que d'autres communes disposant d'une aire d'accueil n'ont accueilli qu'un seul groupe en 2024.

De manière générale, les communes subventionnées regrettent la diminution du nombre de communes qui organisent l'accueil et le **manque de terrains disponibles**. Cette situation amène les groupes à se diriger vers les quelques communes qui accueillent et fait reposer la gestion de l'accueil sur les épaules de ces quelques communes volontaires. Les structures actuelles ne permettent pas non plus de répondre au défi de l'accueil de **très grands groupes** (supérieur à 100 caravanes) qui ne peuvent être accueillis sur les aires d'accueil officielles. Les communes préconisent donc la mise en place d'aires de grand passage organisées, faute de quoi ces grands groupes continueront à s'installer sur des parcelles sans autorisation.

Dans ce contexte compliqué, les référents attirent l'attention sur la **multiplication des comportements irrespectueux ou agressifs** de la part de certains groupes.

Bien que le dispositif régional permette de soutenir les communes dans l'organisation de l'accueil, certaines regrettent que le montant accordé (30.000 euros indexés) ne couvre pas la totalité des sommes engagées par la commune pour organiser l'accueil qu'il s'agisse du temps de travail du référent ou de petits travaux d'aménagements du terrain que les communes doivent opérer sur fonds propres.

D'autres difficultés évoquées concernent la méconnaissance du CMGV et de ses missions par les voyageurs, ainsi que le manque d'informations des référent·e·s sur la localisation des autres aires existantes en Wallonie et en Belgique et leur disponibilité.

Les projets sélectionnés en 2021 dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Gouvernement wallon en matière d'infrastructure pour l'accueil des Gens du voyage entendait répondre au défi du manque de terrains aménagés disponibles. Cet appel à projets s'est malheureusement clôturé en 2025 sans résultat. Une analyse approfondie des facteurs qui ont menés à cet insuccès devra permettre de dégager des perspectives d'évolution des dispositifs existants en matière d'accueil des Gens du voyage. Il apparaît en effet urgent de mettre en place des dispositifs structurels qui permettent d'améliorer les conditions d'accueil des groupes et de contribuer à **une politique d'accueil sereine et constructive en Wallonie** afin de répondre non seulement aux obligations internationales, mais également aux besoins des communautés du voyage et des communes engagées dans un projet d'accueil.